

Délibérations de la séance du

04 Avril 2019

Le 04 avril deux mille dix-neuf,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2019

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD - M. Jean-Claude MEISSNER - M. Christophe MAURY - Mme Joëlle BAZALGUES - M. Fabien HUSSON - Mme Chantal FRUGIER - M. Guy NADEAU - Mme Danièle BRODEAU - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - Mme Carole SALESSE - M. Cédric FORGET - M. Dominique FORTUNE.

Représentés : Mme Laurence PICHON par Mme Corinne JUST
M. Laurent COLONNA par Mme Annie BONNET
M. Philippe ARRONDEAU par M. Martial BRUNIE
Mme Annie PAUGNAT par M. Guy NADEAU
M. Guénael LOISEL par M. TRICART

Madame Corinne JUST été élue secrétaire de séance

- 21/2019 - *BUDGET COMMUNAL - Vote des taux des trois taxes directes locales*
 - 22/2019 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la construction d'une cuisine centrale*
 - 23/2019 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas*
 - 24/2019 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux*
 - 25/2019 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la mise en œuvre d'infrastructures de montée en débit (opération 136)*
 - 26/2019 - *Programme d'enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand : Autorisation de Programme et Crédits de paiement*
 - 27/2019 - *BUDGET COMMUNAL - Vote du budget 2019*
 - 28/2019 - *Subventions communales 2019*
 - 29/2019 - *Tableau des emplois communaux*
 - 30/2019 - *Recrutement et rémunération d'un animateur de la base nautique pour les vacances d'été 2019*
 - 31/2019 - *Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 155 (1/3 indivis) sise impasse Dupuytren appartenant à M. CHARLOT Paul et Mme HACHE Jessica*
 - 32/2019 - *Règlement intérieur des cimetières du Palais*
-

DELIBERATION n°21/2019

BUDGET COMMUNAL – Vote des taux des trois taxes directes locales

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Les membres du Conseil Municipal sont invités à fixer les taux des trois taxes directes locales pour le budget de l'exercice 2019 comme suit :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	10 369 000	12,42	1 287 830
Foncier bâti	6 883 000	23,46	1 614 752
Foncier non bâti	30 000	103,41	31 023

Votes pour cette délibération :

Pour : 22

Contre : 5 (Yvan TRICART – Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Absentions : 1 (Claudine DELY)

DELIBERATION n°22/2019

Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour la construction d'une cuisine centrale

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Par délibération n°109/2014 du 18 décembre 2014 modifiée par les délibérations référencées 10/2016 en date du 06 avril 2016, 9/2017 en date du 07 mars 2017, 2/2018 en date du 27 février 2018 et 9/2018 en date du 28 mars 2018, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une cuisine centrale, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1 - Montant global de l'AP : 1 724 884 € TTC soit crédits annulés = 37 837 €

- ✚ CP 2014 : 25 536 €
- ✚ CP 2015 : 105 693 €
- ✚ CP 2016 : 842 001 €
- ✚ CP 2017 : 648 891 €
- ✚ CP 2018 : 93 505 €
- ✚ CP 2019 : 9 258 €

2- Financement :

- ✚ Subvention DETR 1ère tranche : 100 000 €
- ✚ Subvention Conseil Départemental 1ère et 2ème tranche : 80 000 €
- ✚ Subvention DETR 2ème tranche : 150 697 €
- ✚ Part communale : 1 394 187 € dont 1 275 000 € financé par emprunt CDC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 4 (Yvan TRICART - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET)

Absentions : 1 (Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°23/2019

Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Par délibération n°110/2014 du 18 décembre 2014 réactualisées par les délibérations n°11/2016 du 06 avril 2016, n°17/2017 du 04 avril 2017, 3/2018 en date du 27 février 2018 et 10/2018 en date du 28 mars 2018, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 337 642 € TTC soit crédits annulés = 7 141 €

- ✚ CP 2015 : 3 938 €
- ✚ CP 2016 : 10 397 €
- ✚ CP 2017 : 310 448 €
- ✚ CP 2018 : 12 859 €

2- Financement :

- ✚ Subvention DETR : 61 550 €
- ✚ Subvention CTD : 24 620 €
- ✚ Subvention Fédération Française de Football : 20 000 €
- ✚ Part communale : 231 472 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits annulés permettent de solder l'opération dans l'état afférent à l'annexe au présent Budget Primitif.

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 4 (Yvan TRICART - Guénaél LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET)

Absentions : 1 (Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°24/2019

Modification d'Autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) pour la Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Par délibérations n°12/2016 du 06 avril 2016, 18/2017 du 04 avril 2017, 75/2017 du 26 septembre 2017 et 11/2018 en date du 28 mars 2018, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 699 000 € TTC

- ✚ CP 2016 : 11 435 €
- ✚ CP 2017 : 17 724 €
- ✚ CP 2018 : 0 €
- ✚ CP 2019 : 10 000 €
- ✚ CP 2020 : 329 921 €
- ✚ CP 2021 : 329 920 €

2- Financement :

- ✚ Subvention d'Etat : *Soutien à l'investissement public local* : 174 750 €
- ✚ Subvention CTD : 11 200 €
- ✚ Part communale : 513 050 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 24

Contre : 4 (Yvan TRICART - Guénaël LOISEL - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Absentions : /

DELIBERATION n°25/2019

Modification d'Autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) pour la Mise en œuvre d'infrastructures de montée en débit (opération 136)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Par délibération n°73/2017 du 26 septembre 2017, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise en œuvre d'infrastructures de montée en débit une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 111 000 € H.T*

✚ CP 2017 : 55 500 €

✚ CP 2019 : 55 500 €

2- Financement :

✚ Part communale : 111 000 €

*LA TVA étant récupérée par le Syndicat Mixte DORSAL, la commune s'acquittera du montant H.T. des travaux auprès du Syndicat comme prévu dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

DELIBERATION n°26/2019

Programme d'Enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand : Autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modalités de l'Autorisation de programme / Crédit de Paiement relative à l'opération - **Enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand** incorporée à l'opération n° 130 – Eclairage Public dont les dépenses et recettes sont à programmer sur 2 ans de 2019 à 2020 telles que décrites ci-après :

1- Montant global de l'AP : 119 000 € TTC

✚ CP 2019 : 60 000 €

✚ CP 2020 : 59 000 €

2- Financement :

✚ Subvention CTD : 24 000 €

✚ Part communale : 95 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 27

Contre : /

Absentions : 1 (Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°27/2019

BUDGET COMMUNAL - vote du budget 2019

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2019 et le soumet au vote :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à **5 314 500 €**

DEPENSES :

Chapitres : 011 - 012 - 65 - 66 - 67 - 022 - 023 - 042

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

RECETTES :

Chapitres : 70 - 73 - 74 - 75 - 013 - 76 - 77 - 042

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à **1 239 960 €**

DEPENSES :

Chapitres : 16 - 040 - 041 - 020

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

Opérations : 106 - 113 - 119 - 128 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

RECETTES :

Chapitres : 10 - 16 - 024 - 021 - 040 - 041

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

Opération : 130 - 131

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

DELIBERATION n°28/2019

Subventions communales 2019

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Monsieur Denis LIMOUSIN présente aux membres du Conseil Municipal la liste des associations susceptibles de percevoir une subvention pour l'année 2019.

Ne prennent pas part aux débats et votes les élus membres du bureau des associations concernées par l'attribution d'une subvention, à savoir, M. Laurent COLONNA (*représenté par Mme Annie BONNET*), Mme Paule PEYRAT, M. Richard RATINAUD, Mme Annie PAUGNAT (*représentée par M. Guy NADEAU*), M. Guy NADEAU et Mme Claudine DELY (*représentée par Mme Carole SALESSE*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FAIRE** bénéficier les Sociétés et Groupements dont la liste suit (sous réserve que les bilans d'activités, financiers et le budget prévisionnel de chacun soient déposés en Mairie) des subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2019			
Aides Limoges	85 €	Gym Bonne Forme	85 €
Amicale des Amis de la Prade	89 €	J.M.F Section du Palais	702 €
Amicale des Bouéradours	89 €	La Boite à Ouvrages	85 €
Amicale des Combeaux	126 €	Les A C E S - Aristide Briand	226 €
Amicale des Retraités	139 €	Les Dauphins - Jean Giraudoux	226 €
Amicale du Personnel Municipal	6 800 €	Les Lionceaux. USEP Jules Ferry	226 €
Amicale Laïque	4 068 €	Les Petites Mains Palaisiennes	89 €
Amis du Musée de la Résistance	104 €	M.R.A.P	50 €
Association des accidentés de la vie Haute-Vienne (FNATH-Limoges)	100 €	Atelier Palaisien	150 €
Association des Déportés-Internés-Résistants et Patriotes de Haute-Vienne	337 €	Planning familial	250 €
Association des donateurs de sang bénévoles du Palais	89 €	Prévention Routière Haute-Vienne	20 €
Association des Paralysés	21 €	Pupilles de l'Enseignement Public	50 €
Association des Propriétaires de Beauvais	210 €	Quad "Nature - Evasion"	41 €
Association des Pupilles de la Haute-Vienne	30 €	Rugby Club du Palais	1 592 €
Aviron Club du Palais	397 €	S.E.C	89 €
Canoë Kayak Club	237 €	Secours Populaire Français	162 €
Chorale du Palais	2 000 €	Société communale de Chasse	270 €
Comité de jumelage	3 000 €	Société mycologique du Limousin	121 €
Conciliateurs et médiateurs de justice	102 €	Société Sportive SAP	4 033 €
Cyclo Club Palaisien	50 €	Sté de Pêche " l'Ablette Palaisienne"	89 €
DDEN Haute Vienne	150 €	Tennis Club du Palais	1 592 €
Ensemble Orchestral du Palais	2 000 €	Thermiques verts du Limousin	35 €
Espérance du Palais	1 592 €	UNICEF	47 €
FNACA - Comité du Palais	165 €		
TOTAL A			32 210 €

Subventions conditionnelles	
RCP 3 Tournois jeunes	800 €
SAP Tournois Pâques- Pentecôte	800 €
CRCL Cyclo-cross	500 €
Voyage scolaire CM2 à raison de 20 € par élève participant	1 640 €
Amicale Laïque JUDO - Rencontre poussins-benjamins	350 €
Ensemble Orchestral du Palais	86 €
Amicale Laïque - Section Handball soutien exceptionnel	1 200 €
Amicale Laïque Lutte - Championnat de France par équipe	400 €
Cyclo-club palaisien (la palaisienne et animations communales)	500 €
Transport scolaire - Subvention aux coopératives scolaires	12 000 €
<i>Divers sur délibération</i>	<i>3 514 €</i>
TOTAL B	21 790 €

TOTAL GENERAL A+B

54 000 €

Subventions CCAS	
CCAS	47 810 €
CCAS Repas à Domicile	2 190 €
Divers sur délibérations	
TOTAL B	50 000 €
Subvention votée au BP (article 657362)	50 000 €

DELIBERATION n°29/2019

Tableau des emplois communaux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

VU les décrets relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique,

Il est nécessaire de revoir le tableau des emplois comme suit :

- Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif principal, catégorie B, à temps complet en un poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe, catégorie A, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019.

- Transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants, catégorie B, à temps non complet (8 heures/semaine) en un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2^{ème} classe, catégorie A, à temps non complet (8 heures/semaine), à compter du 1^{er} février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint :

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	7	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	7	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur principal	1	0
Cat. B	4	Technicien principal 1 ^{ère} classe	4	0
Cat. B	2	Technicien	2	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise	2	0
Cat. C	5	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	0
Cat. C	14	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	14	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC (30h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC (12,39 h/35)	1	0
Cat. C	20	Adjoint technique	20	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
FILIERE CULTURELLE				

Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (5h50/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline Piano)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (4h50/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (2h66/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline percussions)	1	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. A	1	Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe TNC (8 h)	1	0
Cat. C	2	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2	0

DELIBERATION n°30/2019

Recrutement et rémunération d'un animateur de la base nautique pour les vacances d'été 2019

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule dans son article 3 - deuxièmement « Les Collectivités et les établissements publics en relevant, peuvent créer temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité »

Considérant qu'il est indispensable de créer, en complément du personnel titulaire, du personnel saisonnier pour assurer la continuité de l'activité de la base nautique pendant les vacances d'été 2019, il est donc nécessaire de créer du personnel saisonnier dans les conditions suivantes :

- du 08.07.2019 au 31.08.2019 : 1 animateur

Cet agent sera rémunéré selon les modalités suivantes :

Animateur titulaire du BPJEPS

- ✓ Journée entière : 1/30^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 342
- ✓ Demi-journée : 1/60^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 342

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **CREER** l'emploi selon le détail ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder, le moment venu et en fonction des besoins, au recrutement du personnel saisonnier selon le détail ci-dessus.
- **ARRÊTER** le montant de la rémunération selon les modalités énoncées.
- **PREVOIR** les crédits au budget.

DELIBERATION n°31/2019

Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 155 (1/3 indivis) sise Impasse Dupuytren appartenant à M. CHARLOT Paul et Mme HACHE Jessica

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Monsieur Ludovic GERAUDIE rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé à l'acquisition des deux tiers indivis de la parcelle sise 12 Impasse Dupuytren cadastrée section AO n°155 aux termes d'un acte administratif reçu en mairie le 21 décembre 2018 et publié au Service de la Publicité Foncière de LIMOGES (Haute-Vienne) le 10 janvier 2019.

Aussi, la Commune pourrait devenir propriétaire de l'intégralité de cette parcelle en procédant à l'acquisition, à titre gratuit, du tiers indivis de celle-ci appartenant à Monsieur CHARLOT Paul et Madame HACHE Jessica. En contrepartie, la Commune s'engagerait à en assurer l'entretien à ses frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **EMETTRE** un accord à l'acquisition à titre gratuit par la Commune du tiers indivis de la parcelle cadastrée section AO n° 155 appartenant à Monsieur CHARLOT Paul et Madame HACHE Jessica en contrepartie d'en assurer l'entretien et la réfection à ses frais.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

- **AUTORISER** Madame le Maire à authentifier l'acte de transfert de propriété à intervenir en la forme administrative et Monsieur GERAUDIE Ludovic, 1er adjoint, à le signer.

DELIBERATION n°32/2019

Règlement intérieur des cimetières du Palais-sur-Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

VU l'évolution de la législation funéraire et l'implantation de cavurnes sur le site cinéraire de la commune et dans le but d'assurer une gestion des cimetières et de l'espace cinéraire conforme aux textes en vigueur.

CONSIDERANT qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières.

Après exposé de Madame Nadine PECHUZAL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le règlement intérieur des cimetières de la commune ci-joint.

Fin de la séance à 20h45